



## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° EFR-18-000126

Résistance au feu des éléments de construction selon l'Arrêté modifié du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

<b>Durée de validité</b>	Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au <b>06 février 2023</b> .
<b>Appréciation de laboratoire de référence</b>	EFR-18-000126
<b>Concernant</b>	Une gamme de tourelles de VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) équipées d'un ensemble moto-ventilateur à transmission directe.  Référence: TBP C4 ECOWATT Régulation: Sans (=PR ou COP), VAV, CAV, PM Taille: 10 Configuration: H (rejet horizontal), V (rejet vertical)
<b>Demandeur</b>	MVN Cré@Vallée sud rue de Phoebus F - 24660 Notre Dame de Sanilhac

Le présent classement n'est valable que pour les tourelles de VMC de référence TBP\_C4 ECOWATT 10 Het TBP C4 ECOWATT 10 V, pour une vitesse de rotation nominale de la roue inférieure ou égale à 2278 tours/min.

Ces tourelles de VMC ne peuvent pas être associées à un autre type de moteur électrique en raison de leur conception.

La carte électronique utilisée ne doit pas différer de celle indiquée.

## **6. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU**

---

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ans à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

**SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS**

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par Efectis France.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 06 février 2018



Romain STOUVENOT  
Chef de Projets



Mathieu FENUCCI  
Directeur Technique Désenfumage